

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 61 (1981)
Heft: 4

Artikel: L'économie du canton de Soleure
Autor: Bachmann, Rudolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'économie du canton de Soleure

La commémoration du 500^e anniversaire de l'entrée du canton de Soleure dans la Confédération suisse nous incite à présenter ici quelques propos sur l'évolution économique de ce canton.

En 1850, les Soleurois étaient pour la plupart encore agriculteurs. Le processus d'industrialisation commença toutefois très rapidement. En 1880 déjà, on dénombrait 6 300 ouvriers occupés dans 60 usines (aujourd'hui, un habitant sur quatre travaille dans l'industrie). Relevons que les chemins de fer ont joué un rôle essentiel dans cette évolution. Autour de 1850, des communications importantes par voie ferrée furent établies entre Bâle et Soleure ainsi qu'entre Olten, Aarau et Lucerne. Dès lors, à côté de l'énergie hydraulique, le charbon devenait une deuxième source d'énergie disponible, formant la base de notre industrialisation avancée.

De nos jours, l'économie soleuroise est fortement marquée par l'industrie. A travers le monde, ses produits démontrent le niveau qui peut être atteint par le dynamisme, les excellentes qualifications professionnelles et les prestations de qualité fournies par les entreprises fermement dirigées et grâce à l'apport de collaborateurs bien formés, consciencieux et compétents. Nonobstant la grande variété d'entreprises de toutes les dimensions, Soleure maintient son caractère de « canton industrialisé dans les zones vertes ». Ceci implique quelque chose d'essentiel: canton hautement industrialisé, Soleure garde un visage humain, où les grandes agglomérations grises et monotones sont absentes.

Un large éventail de branches industrielles diversifiées et d'entreprises de grandeur et d'importance différentes

sont réparties tout le long des artères les plus importantes pour le développement de l'économie suisse. De bonnes conditions topographiques, un excellent réseau de communications routières et ferroviaires, une organisation optimale de l'infrastructure et un vaste et intéressant choix de logements, voilà de quoi satisfaire à toutes les demandes. Ces conditions contribuent tout particulièrement à l'aménagement idéal du territoire de notre canton.

Par la construction des routes nationales, le canton de Soleure est devenu une région dotée d'un des meilleurs réseaux de communications en Suisse. Au croisement des grands axes routiers à forte densité de trafic, il existe des possibilités de développement considérables, qui sont mises en valeur par les plans d'aménagement. De nos jours, le district soleurois de Gäu, de par sa situation géographique, est si largement favori qu'il ne semble exister aucune région comparable en Suisse. Le canton et les communes assument une grande responsabilité en matière d'implantation harmonieuse des habitats.

Le canton de Soleure dispose d'effectifs de travailleurs ayant une excellente formation professionnelle; la qualification de la main-d'œuvre locale dépasse de loin la moyenne. Le taux élevé des examens réussis de fin d'apprentissage en est un témoignage éloquent. En plus d'une bonne formation

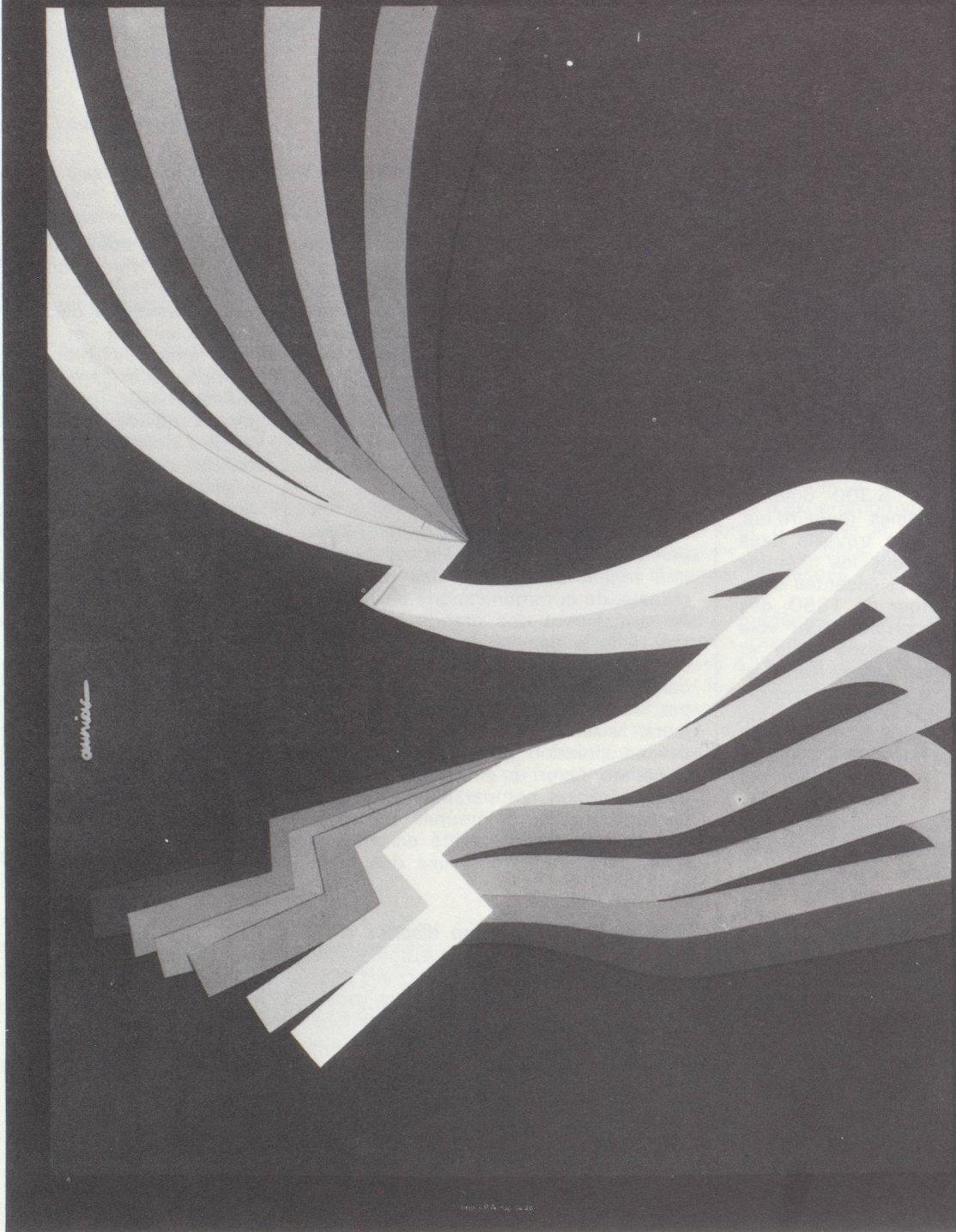
de base, de nombreux travailleurs ont suivi une formation professionnelle supérieure ou un perfectionnement professionnel. La diversité de l'économie soleuroise et des professions appartenant aux branches particulières a imposé l'exigence d'une formation professionnelle polyvalente. Les exigences requises par la plus grande partie de l'industrie horlogère, de l'industrie des machines et des appareils de précision font que les travaux sont exécutés avec minutie, propreté et avant tout avec une grande précision. L'exigence de la précision ne pose aucun problème au travailleur soleurois; elle est pour lui un défi souhaitable, parce qu'elle est toujours à la portée de ses compétences!

Par leur esprit sain et ouvert, les travailleurs soleurois s'entendent bien avec leurs patrons. Les relations entre les deux partenaires sociaux sont définies par leur volonté de résoudre tous les problèmes qui surgissent par la voie de négociations et d'ententes. De la sorte, les conflits sociaux sont évités et le mot « grève » reste presque inconnu. Les entreprises peuvent dès lors fonctionner dans une atmosphère de paix sociale indispensable à leur développement harmonieux.

Le grand essor de notre industrie s'est amenuisé au cours de la dernière décennie, mais l'industrie garde toujours la vigueur caractéristique et l'empreinte de la structure sectorielle de Soleure.

Taux d'occupation par secteur en pour cent	Canton de Soleure	Suisse
Agriculture	4,9	6,4
Industrie	59,1	44,8
Services	36,0	48,8

BALLY





Grâce à la paysannerie forte et opiniâtre le canton de Soleure est encore maintenant un « canton industrialisé dans les zones vertes ».

Si l'on compare, par secteurs, les données cantonales et nationales, on constate que la plus grande différence existe dans la branche de l'industrie lourde: celle de la métallurgie, des machines, des appareils et des véhicules. Ce secteur occupe à Soleure un quart de la population active alors que la moyenne suisse s'élève à 16%. Avec 9,4% (CH: 2,3%), l'industrie horlogère se place au-dessus de la moyenne. Le taux d'occupation est également considérable dans l'industrie du papier, des vêtements et des chaussures.

Sur le plan régional, il existe de véritables centres de gravité, comme Granges, qui est un des hauts-lieux de l'industrie horlogère suisse. Cette industrie traditionnellement attachée à la mécanique de haute précision est aujourd'hui liée à l'industrie électronique et tout spécialement à la micro-électronique.

Dans les environs d'Olten, une région en plein essor, nous rencontrons une structure industrielle largement diversifiée ainsi que l'implantation de services très développés. Sur les versants nord du Jura, nous avons en première ligne les entreprises modernes de la métallurgie et de la production des matières plastiques ainsi que l'industrie électrotechnique (éléments d'isolation, fils et câbles) qui contribuent à la bonne renommée des produits en provenance de notre canton.

Mais l'industrie locale n'englobe pas uniquement les grandes entreprises. Elle est aussi caractérisée par des petites et moyennes exploitations industrielles, dont 85% occupent moins de 10 travailleurs.

Dans le canton de Soleure, la branche de la construction atteint un taux d'occupation légèrement au-dessous de la moyenne suisse. Environ 1 000 entreprises du secteur de la planification, de la construction et des services y relatifs ainsi que de sous-traitance occupent environ 7 500 personnes. Malgré une restructuration considérable qui eut lieu lors de la dernière récession, le secteur soleurois de la construction a su prouver son efficacité et sa force de résistance. Il a traversé victorieusement les difficultés conjoncturelles, et il se trouve actuellement prêt à affronter l'accroissement des demandes. L'État dispose de plusieurs moyens pour pourvoir à l'équilibre de l'offre et de la demande en matière de construction, presque sans affecter le taux élevé de demandes de construction de maisons mono-familiales.

Par rapport au niveau national, le secteur des services dans le canton de Soleure est plutôt limité. Il est toutefois diversifié et comporte toutes les branches importantes de l'économie. A part notre Banque cantonale, qui contribue activement à l'amélioration de la structure de l'économie

cantonale, il existe également de nombreuses banques régionales et des institutions bancaires locales qui créent un système bancaire décentralisé dans le « canton des régions ». Les grandes banques suisses ont établi ici leurs succursales, facilitant ainsi les opérations et les nombreuses transactions internationales des exportateurs locaux.

Le commerce de détail et de gros est concentré surtout dans la partie du canton située à proximité du croisement des autoroutes, ce qui représente évidemment un atout indéniable pour l'implantation de centres commerciaux et de distribution.

Dans cet aperçu sur l'économie du canton de Soleure, on ne saurait négliger le rôle qui revient à l'agriculture. Encore aujourd'hui, 4,9% de la population du canton travaille dans ce domaine. Le chiffre est évidemment peu élevé, mais c'est grâce à la paysannerie soleuroise, forte et opiniâtre, que notre canton est encore maintenant un « canton industrialisé dans les zones vertes ». Assidus et tenaces, nos agriculteurs ont heureusement pu maintenir de vastes terrains agricoles dans notre canton. La beauté de son paysage peut ainsi être préservée de l'avènement de la dévastation par le bétonnage. Il est de notre devoir de remercier les agriculteurs soleurois. Il appartiendra probablement aux générations futures seulement d'apprécier ces faits à leur juste valeur.



LE CANTON DE SOLEURE EN CHIFFRES (1980)

	SUISSE	CANTON DE SOLEURE
Entrée dans la Confédération	-	1 481
Nombre de communes	3 029	130
Nombre de conseillers nationaux	200	7
Superficie	41 293 km ²	791
Surface agricole utile	26,3 %	41,9 %
Réseau routier (1978)	63 893 km	2 455 km
■ POPULATION		
● Résidents	6 329 000	217 500
Étrangers	14,1 %	11,7 %
Densité	153 hab./km ²	275 hab./km ²
● Personnes actives	3 012 000	100 900
Main-d'œuvre étrangère	652 100	15 600
Nombre de chômeurs complets	6 255	160
■ FINANCES ET IMPÔTS		
Recettes du canton (mio FS)	22 386,6	525,4
Dépenses du canton (mio FS)	23 070,8	526,9
Excédent de dépenses (mio FS)	684,2	1,5
● Charge fiscale ¹	(moyenne)	
Revenu annuel de FS 30 000	9,2 %	9,8 %
Revenu annuel de FS 50 000	14,5 %	14,8 %
Revenu annuel de FS 100 000	24,0 %	23,8 %
Revenu annuel de FS 200 000	32,4 %	31,7 %
Fortune de FS 100 000	1,9 ‰	4,3 ‰
Fortune de FS 200 000	5,7 ‰	7,1 ‰
Voiture (10 CV ou 1,96 l)	344 FS	351 FS
■ ÉCONOMIE ET NIVEAU DE VIE		
● Revenu (mio FS)	147 500	4 703
Revenu par habitant	23 146	21 474
● Entreprises :		
Nombre de sociétés anonymes	107 643	1 588
Nombre de raisons sociales individuelles	86 911	2 791
● Banques :		
Nombre d'habitants par point bancaire	1 359	1 117
Épargne bancaire par habitant (FS)	25 330	20 491
Placements hypothécaires par habitant (FS)	21 748	23 495
● Construction :		
Nouveaux logements	40 876	1 183
Nombres de permis de construire	56 329	1 492
Logements vacants (au 1-12-1980)	19 872	1 073
● PTT et transports :		
Concessions TV par 1 000 habitants	311	320
Raccordements téléphoniques par 1 000 habitants	436	364
Voitures particulières par 1 000 habitants	353	342
● Tourisme :		
Lits d'hôtes (hôtellerie)	34 147 000	2 189
Nuitées	34 147	229 000
Nuitées d'hôtes étrangers	59 %	45 %
● Santé publique :		
Habitants par médecin praticien (1979)	882	1 119
Habitants par lit d'hôpital (1975)	88	116
Taxe journalière dans les hôpitaux (FS)	-	118

1. Impôt fédéral, cantonal et communal sur le revenu brut et, pour les cantons et les communes, sur la fortune nette d'une personne mariée sans enfant dans le chef-lieu du canton.